

17 novembre 1753, il reçut la prévôté d'Arlon pour la somme de 20.000 florins de Brabant.

Par son mariage avec Marie-Catherine Gerber, Dominique Feller devint propriétaire du château d'Autel et d'une maison située à Luxembourg sur le Marché aux Poissons.¹⁾ Sa fille Marie-Elisabeth qui naquit à Luxembourg en 1733 mourut probablement en bas âge. L'aîné de ses deux fils qui adopta le prénom de FRANÇOIS-XAVIER en 1754 naquit à Bruxelles le 18 août 1735, son frère ANTOINE-XAVIER à Luxembourg le 2 décembre 1736. Devenu secrétaire au Conseil de Luxembourg, le 1^{er} août 1759 il fit un mariage irréfléchi avec une demoiselle Marie-Josèphe Brouck. Dans la suite, il eut une conduite tellement mauvaise qu'il se brouilla complètement avec son père et songea à l'âge de 25 ans à entrer au service militaire. On sait qu'au 18^e siècle, la caserne était fort souvent un REFUGIUM PECCATORUM. Dans la lettre du frère aîné que j'ai déjà citée, on trouve cette remarque : « J'ai eu un frère qui après avoir mangé son bien s'est engagé parmi les Danois. On a travaillé aussitôt pour le faire transporter dans la colonie danoise de Tranquebar. M. de Gollekens, lieutenant colonel au service de la Reine a écrit à ce sujet à M. le Comte de St.-Germain et au général Keith. J'ai vu les lettres de ces deux seigneurs qui vivent encore. Il est mort peu de temps après. »

Les nombreuses tribulations du père malheureux par l'inconduite de son fils ont été exposées dans l'étude de M. Bertrang. Après un veuvage de 22 ans, Dominique Feller épousa en secondes noces Marie-Claire-Catherine D'OLIMART, née au château de Bettendorf,²⁾ beaucoup plus jeune que lui et qu'il avait d'abord voulu faire épouser par son fils cadet. Comme le Fils Prodigue ne reparut plus dans la maison paternelle, une légende longtemps accréditée dans la région d'Autel a fait de la seconde épouse le type classique de la marâtre des contes de fées qui aurait chassé de la maison paternelle l'aîné des enfants pour assassiner le second. Il résulte de la correspondance de François-Xavier que ses relations avec la belle-mère étaient correctes, sinon cordiales. Dans une lettre qu'il lui adressa en 1772, écrite sur un ton badinant, il dit que si elle est persuadée qu'il est le vrai fils de son père, elle ne sera pas étonnée de voir son Xavier brouillé avec ses finances. Il signe : Votre très humble et très obéissant fils dissipateur, reveur et grand voïageur. » Une lettre d'août 1779 nous renseigne qu'à l'époque où il écrivait cette lettre à la mère, il avait 150 enfants à diriger et que sa patience ne sortait pas toujours victorieuse de cette épreuve. Une autre lettre à sa chère maman du 24 octobre 1789 nous apprend qu'elle était alors très préoccupée de son cher fils qui risquait d'être enlevé de Liège par des émissaires autrichiens et qu'elle aurait préféré le savoir à Maastricht. Etant citoyen liégeois depuis 20 ans, sans avoir rien à sa charge que ses trop chrétiens écrits, il aimait mieux y rester, puisqu'à Maastricht, petite ville, tout le monde le connaîtrait bientôt et

¹⁾ La porte de cette maison forme aujourd'hui l'entrée principale de la clinique St.-Joseph.

²⁾ Voir l'étude généalogique sur les familles seigneuriales de Bettendorf et de Kevenig, publiée par M. Jules Vannérus dans *Ons Hemecht*, année 1927. La seconde épouse de Dominique de Feller était la sœur de Jean-Adolphe d'Olimart, futur procureur général au Conseil de Luxembourg.